



Cadres des Travaux Publics – Valeurs des minima annuels pour 2025

Les réunions paritaires de négociation, qui se sont tenues en octobre et novembre dernier, n'ont pas permis d'aboutir à un accord avec les organisations syndicales de salariés.

En l'absence d'accord, la FNTP et la CNATP ont décidé de revaloriser les appointements minimaux des cadres des Travaux Publics de +1,5% par décision unilatérale.

Les salaires minima hiérarchiques annuels applicables aux cadres à compter du 1er janvier 2025 sont les suivants :

Positions	Salaires minimaux annuels pour 2025 *
A1	33 756 €
A2	36 607 €
B	38 191 €
B1	41 174 €
B2	43 918 €
B3	45 034 €
B4	48 141 €
C1	50 155 €
C2	58 456 €

* Ce barème annuel correspond à une durée de travail de 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année.

Les salaires minima hiérarchiques annuels applicables aux cadres bénéficiant d'une convention de forfait en jours sur l'année sont majorés de 15 % et sont les suivants :

Positions	Salaires minimaux annuels pour 2025
B	43 920 €
B1	47 351 €
B2	50 506 €
B3	51 789 €
B4	55 363 €
C1	57 678 €
C2	67 224 €